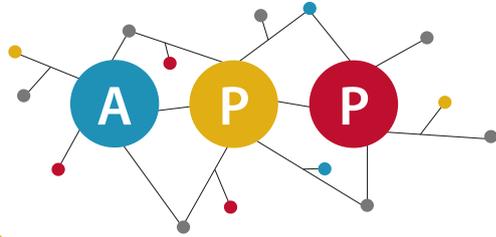


CDG31

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE



Analyse
des **P**ratiques
Professionnelles

**LES MÉTIERS
EN CRÈCHE**



Octobre
2019

Les métiers en crèche

Fiche 1 : Contexte en fonction publique territoriale

Le domaine de la petite enfance dans la Fonction Publique Territoriale concerne les modes de garde permettant l'accueil des enfants âgés de 3 mois à 6 ans :

- établissement d'accueil régulier ou occasionnel,
- établissement multi-accueil,
- service d'accueil familial.



Les établissements et services d'accueil du jeune enfant qui accompagnent des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans sont régis par les décrets n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, n° 2007-230 du 20 février 2007 et n° 2010-613 du 7 juin 2010.

Chaque structure reçoit un **agrément** des pouvoirs publics et est placée sous le contrôle de la **PMI** (Protection Maternelle et Infantile).

Le présent document s'attachera à la question de la santé au travail dans le domaine spécifique des établissements (crèches) d'accueil collectif régulier ou de multi-accueil.

LES MISSIONS ET FONCTIONNEMENT D'UNE CRÈCHE

La mission d'une crèche, est **d'accueillir** l'enfant de moins de 3 ans et ses parents dans un climat de confiance, de sécurité et de respect. Cet accueil permet :

- de favoriser la socialisation de l'enfant puisqu'il est en contact avec d'autres enfants et d'autres adultes que son entourage habituel,
- de développer son autonomie,
- de l'aider dans son développement, son éducation et son éveil.

Les enfants accueillis peuvent être répartis soit dans des **sections** en fonction de leur âge, soit dans des sections mélangeant les différentes tranches d'âges.

QUELS PROFESSIONNELS EN CRÈCHE ?

Les Diplômes d'État (DE) en crèche

- Educateur de Jeunes Enfants
- Infirmier puériculteur
- Auxiliaire de puériculture

Les différentes fonctions/métiers en crèche

- Assistant éducatif petite enfance
- Auxiliaire de puériculture
- Infirmier puériculteur
- Educateur de Jeunes Enfants
- Responsable d'établissement d'accueil du jeune enfant
- Coordonnateur enfance-jeunesse-éducation



LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Chaque établissement établit un projet pédagogique pour définir les orientations éducatives mises en place par la structure. Il peut s'appuyer sur des pédagogies spécifiques telles que Montessori, Pikler, Decroly... Le projet pédagogique doit être mis à disposition des familles.

Ce projet, pouvant être pluriannuel, est le fruit du **travail** et d'une réflexion commune d'une **équipe pluridisciplinaire**. Le projet pédagogique doit être soutenu par les élus.



Le projet pédagogique : élément central pour une prévention des risques partagée



Les métiers en crèche

Fiche 2 : Prévention de l'usure professionnelle

Le comité de pilotage mis en place lors du projet a dégagé **3 axes de travail**. Ces 3 axes sont considérés comme les temps forts des métiers de la petite enfance, particulièrement **générateurs d'usure professionnelle**. Ces 3 temps doivent être étudiés en tenant compte du projet pédagogique.

Axe 1 : LE TEMPS DE REPAS

Les risques associés :

BRUIT

MANUTENTIONS MANUELLES

POSTURES PÉNIBLES

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Mesures de prévention : organisation du travail

- Veiller au respect des temps de pause dans un local dédié aux professionnels (repas, pause, etc.)
 - ↳ Bénéfices : **meilleure récupération de la fatigue, réduction du bruit et amélioration du niveau de vigilance.**
- Éviter de prendre son repas en même temps que les enfants
 - ↳ Bénéfices : **diminution des postures pénibles et du bruit.**
- Fractionner les groupes d'enfants lors des repas
 - ↳ Bénéfices : **réduction du bruit et amélioration du niveau de vigilance.**
- Veiller à ce qu'un professionnel soit assis avec les enfants durant le temps de repas
 - Ce professionnel ne prend pas son repas avec les enfants
 - Inscrire cette organisation dans le projet pédagogique construit en équipe pluridisciplinaire
 - ↳ Bénéfices : **meilleure gestion du bruit, réduction des postures pénibles et du stress.**

Retour d'expérience de la Crèche de Saint-Alban



« **Le temps de repas des professionnels est un temps de pause nécessaire** sur leur journée lorsqu'ils travaillent en continu. Chaque professionnel faisant des horaires en continu prend une pause d'au moins 20 min à l'extérieur de son unité dans un espace dédié et confortable. »



« **Une organisation par dégroupement** a été mise en place sur plusieurs temps de la journée (temps d'éveil et accueil du soir). Cette mesure remplit plusieurs objectifs :

- Diminution du bruit généré par un grand groupe, vecteur de stress pour les enfants et les professionnels
- Diminution des frustrations des enfants
- Mise en place d'un accompagnement plus individuel
- Diminution des inquiétudes des parents lors de leur arrivée en diminuant le bruit dans chaque espace. »

Mesures de prévention : aspect technique

- Chaise avec tablette à hauteur variable (pour les bébés ne mangeant pas seuls et tenant assis)
 - Positionner l'enfant à **hauteur des bras** de l'agent
 - L'agent est **assis** sur une chaise d'adulte
 - Hauteur variable
 - Espacement des pieds permettant un positionnement correct de l'agent
 - ↳ **Bénéfices : réduction des flexions et torsions du tronc.**



Un adulte ne doit pas travailler sur une chaise prévue pour un enfant. Il doit utiliser du matériel adapté.

- Chaise ou tabouret ergonomique à roulettes avec assise d'adulte à hauteur d'enfant
 - ↳ **Bénéfices : réalisation des déplacements assis, soulagement des lombaires, augmentation de la mobilité, facilitation d'une assise dynamique et active.**



Faire tester les chaises par les agents avant l'achat (15 jours minimum).

- Mise en place de plateaux repas et/ou d'une cuisine au sein de la crèche
 - ↳ **Bénéfices : diminution du port de charges et des postures penchées en avant (service à table).**
- Nettoyage à la vapeur : Sanivap
 - Sanivap est posé sur chariot à roulettes
 - Aucune manutention n'est nécessaire (vidange, remplissage)
 - ↳ **Bénéfices : diminution du risque chimique et absence de port de charges.**

Retour d'expérience de la Crèche de la Communauté de Communes Terres du Lauragais



« L'installation des enfants lors des repas évolue selon les âges : du transat (début de la diversification et non acquisition de la position assise), en passant par la chaise haute (tenue assise acquise), puis sur chaise et petite table (lorsqu'ils peuvent avoir un appui au sol et commencent à manger seuls). La chaise avec tablette permet au professionnel de donner à manger à l'enfant sans adopter de postures contraignantes. Enfin, nous sommes formés à la communication gestuelle qui implique l'utilisation de nos deux mains pour échanger avec les enfants ».

Retour d'expérience des Crèches d'Aussonne



« Le Sanivap est utilisé le matin et le soir par le personnel d'entretien et par les professionnels de la crèche en journée au besoin (nettoyage des banquettes pendant les siestes par exemple). Le Sanivap est posé sur un chariot. Ainsi aucune manutention n'est nécessaire ».

Axe 2 : LE TEMPS DE CHANGE

Les risques associés :

POSTURES PÉNIBLES

GESTES RÉPÉTITIFS

MANUTENTIONS MANUELLES

Mesures de prévention : organisation du travail

- Fournir les couches :
 - Stocker les couches dans un local dédié à proximité de la salle de change
 - Chaque jour le stock de couches nécessaires, de différentes tailles, est placé à proximité immédiate du plan de change (cf. schéma ci-dessous).
 - ↳ **Bénéfices : l'agent n'est pas contraint d'accéder au panier de chaque enfant au moment du change, évitant ainsi des mouvements inutiles et des postures inadaptées.**
- Mutualiser les produits (liniment, doliprane, sérum physiologique...) et les centraliser sur le plan de change
 - ↳ **Bénéfices : réduction de la quantité de produits utilisés et réduction des manutentions.**
- Espacer les changes dans le temps : « changes au besoin »
 - ↳ **Bénéfice : diminution de la répétitivité des gestes sollicitants.**

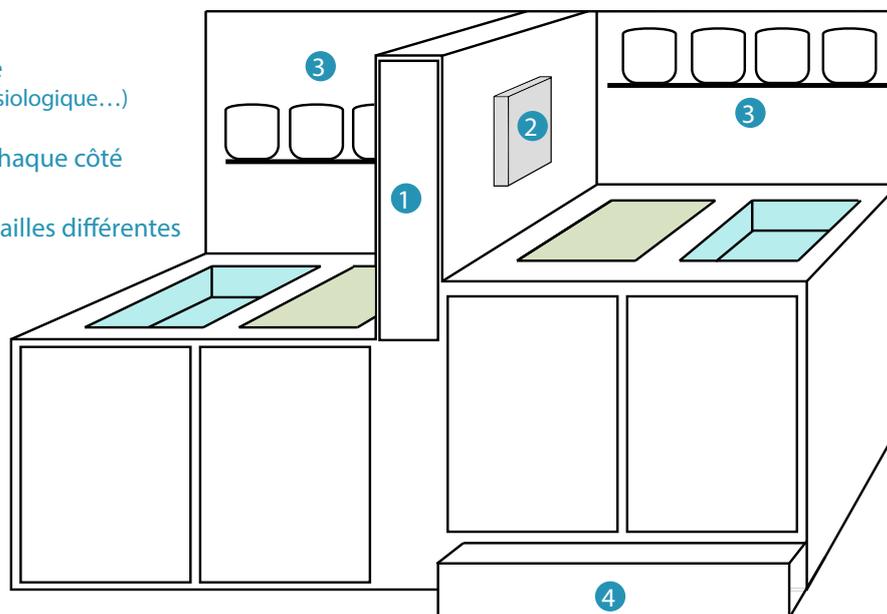
Retour d'expérience de la Crèche de Cornebarrieu



« Le temps de change doit rester un moment privilégié pour l'enfant et l'adulte. Ici, nous nous efforçons de l'individualiser en respectant les besoins de l'enfant. Certes, dans l'organisation générale nous prévoyons des moments dédiés à cela, mais nous mettons tout en œuvre pour ne pas couper un enfant en pleine activité. Si l'enfant refuse de venir à la salle de change, nous lui proposons plus tard. ».

Mesures de prévention : aspect technique

- 1 Tiroir central pousse-pousse (liniment, doliprane, sérum physiologique...)
- 2 1 distributeur de savon de chaque côté
- 3 4 paquets de couches de 4 tailles différentes de chaque côté
- 4 Escalier escamotable



↳ **Bénéfices : diminution des postures pénibles et des déplacements.**



Les risques associés :

RPS

POSTURES PÉNIBLES

Mesures de prévention : organisation du travail

- Co-construction du projet pédagogique en équipe pluridisciplinaire
- Information individuelle des 2 parents lors de la période d'adaptation
 - ↳ Bénéfices :
 - **Identifier les freins et réticences des familles** pour les lever et ainsi faciliter les échanges avec les professionnels (adhésion au projet pédagogique).
 - **Mieux saisir les attentes des parents** en terme de niveaux de transmissions quotidiennes (activités, repas, « pipi-caca »...).
- Mise en place de réunions d'information à destination de l'ensemble des parents (expliquer la vie du projet pédagogique).

Retour d'expérience de la Crèche de Cornebarrieu



« Nous utilisons une trame pour les transmissions écrites qui est régulièrement révisée selon les besoins et les attentes de l'équipe mais aussi des familles. Il est important que chacun puisse donner du sens à ces transmissions. Raconter une anecdote est tout aussi important pour le parent que de savoir combien de temps a duré la sieste, ou de savoir ce que l'enfant a mangé. Ce moment doit rester un moment privilégié et de partage entre l'équipe et les familles. ».

Mesures de prévention : aspect technique

- Pupitre écriture_ plan incliné sur roulettes
 - ↳ Bénéfice : **réduction des postures pénibles (surveillance du groupe et accueil des enfants en simultané).**
- Visiophone : réfléchir à son implantation (hauteur)
 - ↳ Bénéfice : **réduction du stress.**
- Réfléchir à l'intégration, dès la conception de nouveaux locaux, de murs de casiers à double ouverture (donnant sur l'espace d'accueil et sur la salle de change)
 - ↳ Bénéfice : **réduction des déplacements.**

Les métiers en crèche

Fiche 3 : Approche générale de la prévention

Au-delà des trois temps forts identifiés (repas, change et accueil), toutes les activités en crèche sont concernées par le risque biologique, le risque chimique, les risques liés aux postures et à la manutention et les risques psychosociaux (RPS).

MANUTENTIONS MANUELLES ET POSTURES PÉNIBLES

POSTURE ACCROUPIE

POSTURE PENCHÉE

STATION DEBOUT PROLONGÉE

PORT DE CHARGES

En crèche, le personnel est exposé aux **troubles musculo-squelettiques**, conséquences d'**efforts physiques** et de **postures contraignantes répétés** : port des enfants, soins aux bébés, taille des enfants et mobilier bas, objets ramassés au sol...

Choisir un matériel permettant de limiter les contraintes physiques

- Assise dans les dortoirs ;
- Tables et chaises légères et faciles à déplacer ;
- Lits réglables en hauteur avec barrières amovibles, etc.



Respecter les bonnes postures pour se baisser

- Garder le dos droit (éviter la torsion et l'inclinaison du buste) ;
- Se rapprocher au maximum de la charge ;
- Fléchir les genoux ;
- Maintenir un espacement entre les deux pieds.

Suivre la formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Petite Enfance (PRAP PE)

- Cette formation a pour objectif de faire prendre conscience aux agents des conséquences des mauvaises postures et de les accompagner dans l'acquisition de bonnes pratiques.

Prévoir des espaces de stockage en nombre suffisant et tenant compte de l'ergonomie au travail

Points à prendre en compte :

- La hauteur des espaces de stockage ;
 - **Au-dessus du plan des épaules** : matériels et jouets peu utilisés.
Pas de charges lourdes.
 - **Au niveau du plan des épaules** : matériels et jouets légers, avec une prise facile.
 - **Au niveau de la taille** : charges lourdes, volumineuses utilisées fréquemment.
 - **Au niveau des genoux et en-dessous** : jouets pouvant être utilisés et rangés par les enfants.
- Le type de produits stockés (produits d'entretien, ustensiles, consommables, etc.) et les considérations relatives (poids, règles d'hygiène) ;
- La fréquence d'utilisation ;
- Veiller à ce que les sols soient dégagés.

LE RISQUE BIOLOGIQUE

AFFECTIONS SPHÈRE OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUE

RUBÉOLE

VARICELLE

GASTRO-ENTÉRITE

HÉPATITE VIRALE

En crèche, le personnel est exposé au risque biologique, soit par **contact direct avec l'enfant** (voie respiratoire ou cutanée), soit par **contact** avec du **sang** ou un **liquide biologique**.

Veiller au suivi de la vaccination

- **Obligatoires** : Tétanos, Diphtérie, Poliomyélite, Hépatite B.
- **Vaccins recommandés / immunités recommandées** : Coqueluche, Hépatite A, Rougeole, Varicelle, BCG.

Respecter des règles d'hygiène strictes

- Lavage des mains (après les changes, les soins, avant la préparation des repas, après le contact avec les jouets etc.) ;
- Solutions hydro-alcooliques en nombre suffisant et accessibles ;
- Favoriser l'application de crèmes protectrices (réduction des irritations cutanées) ;
- Privilégier les cheveux courts ou attachés ;
- Privilégier les ongles courts.



Port de protections individuelles

- Blouse ;
- Gants en vinyle non poudrés ;
- Chaussures avec semelles anti-dérapantes ;
- Masques à disposition dans la structure.



Veiller au choix et au suivi des Equipements de Protection Individuelle (EPI).

LE RISQUE CHIMIQUE

BRÛLURES

ALLERGIES

IRRITATIONS

PROJECTIONS OCULAIRES

Les risques pour la santé dépendent des caractéristiques du produit, de la manière dont il entre dans le corps et de la quantité absorbée.



Les voies de pénétration sont :

- aérienne
- digestive
- cutanée et muqueuse

En crèche, les professionnels utilisent quotidiennement des produits chimiques, le plus souvent d'hygiène et d'entretien. L'usage de ces produits peut avoir des effets desséchants ou irritants pour la peau ou des propriétés volatiles susceptibles d'impacter les voies respiratoires. Il est donc primordial de veiller au respect de mesures de prévention.

Réduire l'utilisation de produits chimiques : privilégier la vapeur
Former les agents à cette technique

Remplacer les produits dangereux par des produits moins dangereux

Respecter les principes fondamentaux concernant l'utilisation d'un produit

- Ne mélangez jamais les produits car il y a risque de survenue de réaction chimique très dangereuse (par exemple avec l'eau de Javel) ;
- Ne transvasez pas le produit dans un autre récipient car il y a risque de confusion ;
- Stockez les produits hors de portée des enfants, sur rétention, dans un local fermé et ventilé.



Port de protections individuelles

- Gants ;
- Lunettes ;
- Tabliers ;
- Blouse.



Veiller au choix et au suivi des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

STRESS

FATIGUE

DÉMOTIVATION

CONFLITS

Définition de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité)

« Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non : du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ; des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ; des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...). Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail. L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques, de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, voire de suicide. »

7 facteurs :

- Intensité et complexité du travail
- Horaires de travail difficiles
- Exigences émotionnelles
- Faible autonomie
- Rapports sociaux dégradés
- Conflits de valeurs
- Insécurité de l'emploi

Organiser les plannings pour permettre de limiter les horaires décalés ou irréguliers

Respecter des temps de pause dans un environnement calme

Impliquer l'ensemble du personnel dans la construction du projet pédagogique



Les métiers en crèche Fiche 4 : Partenariats

Le Fonds National de Prévention des accidents de travail et maladies professionnelles de la CNRACL (FNP)



Le FNP, créé au sein de la CNRACL par la loi du 17 juillet 2001 propose aux employeurs publics territoriaux un soutien financier et méthodologique dans leurs démarches, réseaux, projets, actions de prévention, à l'exception de financement de matériel ou de réalisation du Document Unique.

Ces aides sont consultables sur le site : <https://www.cnracle.retraites.fr>

Ce projet a été financé par le FNP.

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)



Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) finance, au cas par cas, des aides techniques et humaines permettant aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Ces aides sont consultables sur le site : <http://www.fiphfp.fr/>

La Protection Maternelle Infantile (PMI)



Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

La PMI a ainsi pour mission la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans ce cadre elle est en charge de délivrer les agréments aux Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), tels que les crèches, visés par l'article R.2324-17 du code de la santé publique.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)



Le financement des établissements d'accueil de jeunes enfants par la Prestation de Service Unique (PSU) proposée par la CAF est conditionné par la production d'un projet d'établissement et d'un règlement intérieur.

La PSU correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un EAJE dans la limite d'un prix plafond, déduction faite des participations familiales.

Ces aides sont consultables sur le site : www.caf.fr



Les métiers en crèche Remerciements

Le CDG31 tient à remercier l'ensemble des contributeurs ayant participé à la rédaction de ces fiches.



**Communauté des Communes
Cagire Garonne Salat**



**Communauté des Communes
du Frontonnais**



**Communauté des Communes
du Volvestre**



**Communauté des Communes
Hauts Tolosans**



**Communauté des Communes
Terres du Lauragais**



Mairie d'Aussonne



Mairie de Bruguières



Mairie de Colomiers



Mairie de Cornebarrieu



Mairie de Saint Alban



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX

Tél : 05 81 91 93 00 | Fax : 05 62 26 09 39

www.cdg31.fr • contact@cdg31.fr